

🔗 Objectifs

- 1- Acquérir ou actualiser vos connaissances sur la RE2020
- 2- Identifier les obligations de moyens et de résultats liés à la RE2020
- 3- Adapter les dispositions de la RE2020 à un projet de construction

🔗 Public concerné

Techniciens ou ingénieurs de bureaux d'études (BE), d'entreprises de génie climatique, de services techniques

🔗 Pré-requis

Bases souhaitables sur le calcul des déperditions

🔗 Programme

- Rappel des enjeux de l'évolution réglementaire
- Vocabulaire de la nouvelle réglementation (SU, énergie primaire, besoin bioclimatique, consommation en énergie primaire, durée d'inconfort)
- Les exigences de résultat (Bbio, Cep, Cep nr, IC énergie, IC construction, DH)
- Les exigences de moyens (les recours aux énergies renouvelables, étanchéité à l'air)
- La nouvelle méthode de calcul Th-BCD
- Prise en compte du cycle de vie des différents composants

🔗 Moyens pédagogiques

- Support de formation remis aux stagiaires
- Recueil des règles de calcul
- Utilisation d'outils informatiques

Recommandé avant cette formation :
GC10

Recommandé après cette formation :
RE20R - SYST5B

Formateur : [Fabrice AUVINET](#)

 **2 jours, soit 14 heures**

 **N/C**

🔗 Observations

Une évaluation sous forme de QCM sera réalisée à la fin de la formation

CETIAT (69 VILLEURBANNE)

Téléphone : 04.72.44.49.09 - Télécopie : +33 (0)4 72 44 49 99

Email : formation@cetiat.fr

Site Internet : <https://formation.cetiat.fr/>